

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES
REUNIONS
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
ANNEE 2027**

Les réunions ont lieu l'après-midi à 14h00 ou dès 9h lorsqu'il y a un ou plusieurs dossiers concernant la formation spécialisée

*Les saisines doivent être réceptionnées au service expertise statutaire et GRH,
au plus tard, aux dates fixées ci-après*

Toute saisine reçue après cette date sera inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

⚠ Dans le cadre du RGPD, les saisines doivent parvenir au service par courrier ou via l'espace dépôt.

Lundi 18 JANVIER 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 18 DECEMBRE 2026)

Lundi 8 FEVRIER 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 8 JANVIER 2027)

Lundi 1^{er} MARS 2027

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 1^{er} FEVRIER 2027)

Lundi 5 AVRIL 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 5 MARS 2027)

Lundi 10 MAI 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 9 AVRIL 2027)

Lundi 7 JUIN 2027

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 7 MAI 2027)

Mardi 29 JUIN 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 28 MAI 2027)

Lundi 6 SEPTEMBRE 2027

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 6 AOUT 2027)

Lundi 11 OCTOBRE 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 10 SEPTEMBRE 2027)

Lundi 8 NOVEMBRE 2027

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 8 OCTOBRE 2027)

Lundi 13 DECEMBRE 2027

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 12 NOVEMBRE 2027)